

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 9 juin 2020



Objet : Demande d'accès – Indemnités versées 2019 – ASREC-CMP
N/Réf : 20I010CM

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande d'accès reçue le 5 juin dernier relative à l'obtention du montant des indemnités versées au regard de l'année d'assurance 2019 dans le cadre du Programme d'assurance récolte concernant le groupe 1 Céréales, maïs-grain et protéagineuses, et ce, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

À cet effet, vous trouverez ci-dessous le tableau contenant les renseignements requis dans le cadre de votre demande.

Cultures	Indemnités versées (\$)
Avoine	263 522,55
Blé	16 428,29
Canola	189 789,44
Maïs-grain	19 475,04
Orge	104 558,06
Pois	23 664,48
Soya	200 792,00
Total :	818 229,86

Comme spécifié lors de notre conversation téléphonique de ce jour, La Financière agricole ne peut vous communiquer les renseignements pour lesquels une culture possède un nombre restreint d'entreprises assuré puisque vous seriez à même d'identifier l'entreprise concernée.

Enfin, je tiens à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : christine.masse@fadq.qc.ca